

**2B MAG**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 18 Impasse de l'Origan**  
**49070 BEAUCOUZE**  
**832 933 600 RCS ANGERS**

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2025**

Le premier septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, 18 Impasse de l'Origan 49070 BEAUCOUZE, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre envoyée par voie électronique adressée le 16 janvier 2025.

L'assemblée est présidée par Madame Adélaïde BOUTON, gérante et représentante de la société BEAUMURS, associée personne morale titulaire du plus grand nombre de parts sociales, dont le siège social est fixé au 18 impasse de l'Origan 49070 BEAUCOUZE.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La Présidente constate que sont présents ou représentés :

La société BEAUMURS, société à responsabilité limitée au capital de 2 000€, dont le siège social est situé impasse de l'Origan 49070 BEAUCOUZE (Maine-et-Loire), immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 851 299 321 représentée par sa gérance, associée titulaire de 700 parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10€) chacune, numérotées de 1 à 520 inclus, de 581 à 680 inclus et de 682 à 761 inclus, représentatives d'apports en numéraire.

Monsieur Noémie MALOYER, coassocié et co-gérant, demeurant 88bis rue de la Chalouère 49100 ANGERS, titulaire de 100 parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (10€), numérotées de 521 à 580 inclus, 681, et de 762 à 800 inclus, représentatives d'apports en numéraire.

**Total des parts des associés présents ou représentés : 800 parts détenues en pleine propriété sur les 800 parts composant le capital social.**

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Gérant
- Pouvoir en vue des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION DU NOUVEAU GERANT**

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant :

Madame Julia PAPIN, demeurant 15 rue du Pré Valau 49220 GREZ NEUVILLE, pour une durée indéterminée à compter du 14 septembre 2025.

Madame Julia PAPIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Julia PAPIN est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Madame Julia PAPIN représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Madame Julia PAPIN a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIÈME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-huit heures et trente minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance

Signé par :

*Adélaïde BOUTON*

862121D2C5284FA...